

Procès-verbal de séance du Conseil municipal du 24 Mars 2023

L' an 2023 et le 24 Mars à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,salle du conseil municipal Michel Audiard sous la présidence de TRYSTRAM Antoine Maire

Présents : M. TRYSTRAM Antoine, Maire, Mmes : BOIVINET Valérie, DE ROQUEFEUIL Martine, FELTEN Nathalie, HENDRICK Elsa, MAURY Sarah, WILSCH Anne-Sophie, MM : CHAZAL Augustin, DUBREUIL Patrick, GAUTIER Philippe, GEORGIADIS Matthieu, LE GARREC Christian, MENAN-MARCHAIS Stéphane, ORTILLON Patrice, TRIGON Pascal

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme OSSANT Christine à M. LE GARREC Christian, M. PINSON Jean-Emilien à Mme WILSCH Anne-Sophie
Excusée : Mme PLOU Peggy

Absente : Mme MILLOUET Adeline

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 15

Date de la convocation : 20/03/2023

Date d'affichage : 20/03/2023

A été nommée secrétaire : Mme MAURY Sarah

Ordre du jour

- 1- Approbation du procès-verbal du 02 décembre 2022 - 2023_001
- 2- Finances:
 - Approbation du compte de gestion 2022 du budget annexe Acquisitions foncières - 2023_002
 - Approbation du compte de gestion 2022 du budget annexe Espace jeunes - 2023_003
 - Approbation du compte gestion 2022 du budget annexe Assainissement - 2023_004
 - Approbation du compte de gestion 2022 du budget principal - 2023_005
 - Vote du compte administratif 2022 du budget annexe Acquisitions foncières - 2023_006
 - Vote du Compte administratif 2022 du budget annexe Espace jeunes - 2023_007
 - Vote du Compte administratif 2022 du budget annexe Assainissement - 2023_008
 - Approbation du Compte administratif 2022 du budget principal - 2023_009
 - Affectation du résultat du Budget annexe Espace jeunes - 2023_010
 - Affectation du résultat du budget annexe Assainissement - 2023_011
 - Affectation du résultat du budget Principal - 2023_012
 - Vote du budget annexe Espace jeunes - 2023_013
 - Vote du budget annexe Assainissement - 2023_014
 - Vote du budget Principal 2023 - 2023_015
 - Autorisation d'emprunts 2023 - 2023_016

- Tarifs 2023 - 2023_017
 - Fiscalité 2023 - 2023_018
 - Attribution des subventions 2023 - 2023_019
- 3) Foncier:
- Chantier international Concordia pour la 2ème tranche de travaux sur la tour médiévale - 2023_020
 - Accord pour la cession à titre gratuit au profit de la commune des parcelles F 551, 552 et 553 - 2023_022
 - Lieu-dit La Loge - Classification de la parcelle F570 - 2023_023
- 4) URBANISME: Reprise de la procédure de révision et retrait de la délibération du 10 octobre 2022 relative à la décision de suspendre les travaux de révision du PLU
- 2023_021
- 5) INTERCOMMUNALITE: Convention d'utilisation de locaux communaux pour les ALSH extra scolaires - 2025_024
- 6) REPRESENTATION DE LA COMMUNE: Conseil de vie sociale à l'IME La Source
- 2023_025
- 7) INTERCOMMUNALITE: CLECT 2023 - 2023_026
- 8) Rapport des commissions
- 9) Divers

1) Approbation du procès-verbal du 02 décembre 2022

réf : 2023_001- Le conseil municipal est amené à approuver le procès-verbal de la séance du 02 décembre 2022. Après délibération, à l'unanimité, le conseil, approuve le procès-verbal du conseil municipal réuni dans sa séance du 02 décembre 2022.

2) Finances :

- Approbation des comptes de gestion des budgets :

Approbation du compte de gestion 2022 du budget annexe Acquisitions foncières
réf : 2023_002

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2022 ; le compte de gestion du budget annexe Acquisitions foncières clôt par délibération n°2022-048 du 08 juillet 2022 étant identique au compte administratif du-dit budget,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2022 du Budget annexe Acquisitions foncières.

Approbation du compte de gestion 2022 du budget annexe Espace jeunes
réf : 2023_003

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2022 ; le compte de gestion du budget annexe Espace jeunes étant identique au compte administratif du-dit budget, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2022 du budget annexe Espace jeunes.

Approbation du compte gestion 2022 du budget annexe Assainissement
réf : 2023_004

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les

mandats de paiement ordonnancés en 2022 ; le compte de gestion du budget annexe Assainissement étant identique au compte administratif du-dit budget, après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2022 du budget annexe Assainissement.

Approbation du compte de gestion 2022 du budget principal

réf : 2023_005

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2022 ; le compte de gestion du budget principal étant identique au compte administratif du-dit budget, après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2022 du Budget Principal de la Commune.

- Vote des comptes administratifs des budgets

Vote du compte administratif 2022 du budget annexe Acquisitions foncières

réf : 2023_006

Conformément à l'article 2121-14 du CGCT, Monsieur le Maire, Président de séance, présente le compte administratif du budget annexe Acquisitions foncières et quitte la salle. Monsieur ORTILLON, 1er adjoint, prend la présidence de la séance.

Le nombre d'élus présents au moment du vote est ainsi modifié.

Budget Acquisitions foncières (Clôt):

Section de fonctionnement :

Recettes de fonctionnement : 0.40€

Dépenses de fonctionnement : 30€

Résultat de l'exercice : -29.60€

Section d'investissement :

Recettes et dépenses : 0€

	Résultat à la clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement 2022	Résultat de l'exercice (rec. - dép.) 2022	Solde Excédent global transféré au budget général
FONCTIONNEMENT	0,00		-29,60	-29,60
INVESTISSEMENT	176 854,07		0,00	176 854,07
Total	176 854,07	0,00 €	-29,60	

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2022 du budget annexe Acquisitions foncières.

Approbation du Compte administratif 2022 du budget annexe Espace jeunes

réf : 2023_007 : Conformément à l'article 2121-14 du CGCT, Monsieur le Maire, Président de séance, présente les comptes administratifs des différents budgets et quitte la salle. Le nombre d'élus présents au moment du vote est ainsi modifié.

Compte administratif du Budget annexe Espace jeunes :

Recettes de fonctionnement : 146 314.36€ - 9738.54€ de Résultat reporté = 136 575.82€

Dépenses de fonctionnement : 143 353.97€

Résultat de l'exercice : - 6 778.15 €

	Résultat à la clôture de l'exercice 2021	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
FONCTIONNEMENT	9 738,54 €	-6 778,15 €	2 960,39 €
TOTAL	9 738,54 €	-6 778,15 €	2 960,39 €

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, approuve le Compte administratif 2022 du budget annexe Espace jeunes.

Approbation du Compte administratif 2022 du budget annexe Assainissement
réf : 2023_008

Conformément à l'article 2121-14 du CGCT, Monsieur le Maire, Président de séance, présente le compte administratif du budget annexe Assainissement et quitte la salle. Monsieur ORTILLON, 1er adjoint, prend la séance. Le nombre d'élus présents au moment du vote est ainsi modifié.

Compte administratif du Budget annexe Assainissement :

Section de fonctionnement :

Recettes de fonctionnement : 147 651.40€

Dépenses de fonctionnement : 147 466.85 €- le déficit de 912.18€ = 146 554.67€

Résultat de l'exercice : 1096.73€

Section d'investissement :

Recettes d'investissement : 113 923.38€

Dépenses d'investissement : 55 020.89

Résultat de l'exercice = 58 902.49€

	Résultat de clôture 2021	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture
Fonctionnement	-912.18	0	1 096.73	184.55
Investissement	7 697.26	0	58 902.49	66 599.75
TOTAL	6 785.08	0	59 999.22	66 784.30

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve Le Compte administratif 2022 du budget annexe Assainissement.

Approbation du Compte administratif 2022 du budget principal
réf : 2023_009

Conformément à l'article 2121-14 du CGCT, Monsieur le Maire, Président de séance, présente le compte administratif du budget principal et quitte la salle. Monsieur Patrice ORTILLON, 1er adjoint, prend la séance.

Le nombre d'élus présents au moment du vote est ainsi modifié.

Compte administratif du Budget principal :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 386 040.16€

Recettes : 1 699 175.15€

Résultat exercice = 313 134.99€

Section d'investissement :

Dépenses : 752 663.04€

Recettes : 533 224.59€

Résultat de l'exercice= - 219 438.45 €

	Résultat de clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2022	Transfert du résultat du budget annexe acquisitions foncières	Résultat de clôture 2022
Fonctionnement	509 974.47	318 555.44	313 134.99	-29.60	50 4524,42
Investissement	-194 501.44		-219 438.45	176854.07	-237 085.82
TOTAL	315 473.03		93 696.54		267 438.60

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2022 du budget Principal de la Commune.

- Approbation des affectations de résultats

Affectation du résultat du Budget annexe Espace jeunes

réf : 2023_010

Suite aux résultats d'exercice et de clôture du budget annexe Espace jeunes 2022, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter l'affectation du résultat tel que présenté ci-dessous :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2021	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
FONCTIONNEMENT	9 738,54	-6 778,15	2 960,39
TOTAL	9 738,54	-6 778,15	2 960,39

Pour B.P. 2023 :

Fonctionnement :

R002 Excédent antérieur reporté : 2 960,39 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, vote l'affectation du résultat du budget annexe Espace jeunes tel que présenté.

Affectation du résultat du budget annexe Assainissement

réf : 2023_011

Après étude du résultat d'exercice et de clôture du budget annexe assainissement, le Conseil est appelé à voter l'affectation du résultat pour 2023.

	Résultat de clôture 2021	Part affectée à l'invest. 2022	Résultat de l'exercice 2022	résultat de clôture	R.A.R Dépenses 2022	R.A.R Recettes 2022	Résultat final
FONCTIONNEMENT	-912,18 €	0,00 €	1 096,73 €	184,55 €			184,55 €
INVESTISSEMENT	7 697,26 €	0,00 €	58 902,49 €	66 599,75 €	0,00 €	50 672,48 €	117 272,23 €
TOTAL	6 785,08 €	0,00 €	59 999,22 €	66 784,30 €	0,00 €	50 672,48 €	117 456,78 €

Pour B.P. 2023 :

Fonctionnement

R002 184,55 €

Investissement

R001 excédent 66599,75€
reporté

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, vote l'affectation du résultat du budget annexe Assainissement tel qu'elle figure ci-dessus.

Affectation du résultat du budget Principal
réf : 2023_012

Après étude du résultat d'exercice et de clôture du budget principal, Le Conseil est appelé à voter l'affectation du résultat pour 2023.

Résultat d'exécution
BUDGET GENERAL 2022

	Résultat à la clôture de l'exercice 2021 001 inv et 002 fct 1	Part affectée à l'investisst 2022 2	Résultat de l'exercice 2022 (rec. - dép.) 3	Transfert du résultat du Budget Annexe Acquisitions Foncières	Résultat de clôture 2022 (1-2+3)	R.A.R Dépenses 2022	R.A.R Recettes 2022	Résultat final
FONCT	509 974,47	318 555,44	313 134,99	- 29,60	504 524,42			504 524,42
INVEST	- 194 501,44		- 219 438,45	176 854,07	- 237 085,82	53 161,87	75 892,00	- 214 355,69
TOTAL	315 473,03		93 696,54		267 438,60			290 168,73

Pour B.P. 2023 :

Fonctionnement

R002 Excédent antérieur reporté: 290 168,73 €

Investissement

D001 Déficit antérieur - 237 085,82 €
R1068 Affectation du résultat 214 355,69 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité vote l'affectation du résultat du budget Principal tel que présenté.

- Vote des budgets 2023 :

Vote du budget annexe Espace jeunes

réf : 2023_013

Vu l'avis de la Commission finances réunie le 03 mars 2023, Monsieur Le Maire propose de voter le budget annexe Espace Jeunes par chapitre en fonctionnement. Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses.

Budget annexe Espace Jeunes :

Fonctionnement : 1 40 481 € en recettes et en dépenses

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget annexe Espace Jeunes 2023 par chapitre en fonctionnement.

Monsieur le Maire informe que les effectifs d'élèves pour l'année scolaire 2022/2023 étaient stables mais que l'an prochain, ils enregistrent une baisse.

Vote du budget annexe Assainissement

réf : 2023_014

Vu l'avis de la Commission finances réunie le 03 mars 2023, Monsieur Le Maire propose de voter le budget annexe Espace Jeunes par chapitre en fonctionnement. Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses.

Le budget est voté en chapitre en fonctionnement et en opération en investissement. Il s'équilibre en recettes et en dépenses.

Montant 2023 :

Section de fonctionnement : 250 574.94 € en recettes et en dépenses

Section d'investissement : 338 636.94 € en recettes et en dépenses.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget annexe assainissement 2023.

Monsieur le Maire informe qu'il est prévu pour 2023 le lancement d'une étude patrimoniale afin d'anticiper la prise de compétence Eau et Assainissement obligatoire par l'intercommunalité. Les communes membres de la communauté doivent également réaliser cette étude.

Vote du budget Principal 2023

réf : 2023_015

Monsieur Le Maire propose de voter le budget Principal par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement.

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses.

Montants 2023 :

Section de fonctionnement : 1 871 765 € en recettes et en dépenses

Section d'investissement : 2 088 000 € en recettes et en dépenses.

Vu l'avis de la Commission finances réunie le 03 mars 2023,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget principal 2023 tel que présenté, par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement.

Les élus sont informés que pour 2023, ce sont trois grandes opérations qui devront être menées : le chantier de l'église, la restauration écologique de l'étang de la Rainerie et la création de la piste cyclable. Le tableau annuel des emprunts est étudié en conseil, il démontre une baisse notable de l'endettement permettant de lancer ces grands projets. Monsieur CHAZAL tient à exprimer ses remerciements à la municipalité de conduire ce vaste chantier de l'église. Avoir obtenu près de 67% de subventions pour la première tranche est une prouesse car dans la presse, de nombreuses communes sont dans la même problématique que Semblançay avec leur patrimoine culturel. Il est de plus en plus difficile d'obtenir des soutiens importants.

- **Autorisation d'emprunts 2023**

réf : 2023_016

Monsieur le Maire dans ses fonctions, présente les emprunts prévisionnels prévus pour 2023.

Sur le budget principal, sont prévus prévisionnellement les emprunts 2023 suivants :

Opération 26 « Voirie rurale » pour l'opération pistes cyclables

- o Emprunt sur 10/12 ans 53 540 €

Opération 26 « Restauration de l'église »

- o Emprunt pour la tranche 1 et la tranche 2 sur 25 ans 282 070€

Opération 101 « Aménagement d'espaces de loisirs »

- o Emprunt sur 12 ans - Restauration écologique de l'étang de la Rainerie 39 380€

Emprunt à court terme pour Avance TVA :

36910€ (op 26)+ 129 865€ (op28)+ 27840 (op 101)= 194 615 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son premier adjoint à consulter les établissements bancaires et souscrire ces emprunts aux caractéristiques les plus avantageuses pour l'année 2023 dans le cas où ces derniers seraient nécessaires.

- Tarifs 2023

réf : 2023_017

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver les nouveaux tarifs. Il est précisé que les tarifs de location seront applicables dès le 1er septembre 2023.

TARIF	2022	TARIFS 2023
DROIT DE PLACE		
Camions outillage	30,00 €	30,00 €
Commerçants réguliers (tarif mensuel)	10,00 €	10,00 €
SALLE DES FÊTES		
Habitants Semblançay Eté	250,00 €	275,00 €
Habitants Hors Semblançay Eté	600,00 €	660,00 €
Habitants Semblançay Hiver	346,00 €	380,00 €
Habitants Hors Semblançay Hiver	693,00 €	762,00 €
Caution	330,00 €	400,00 €
Caution ménage	120,00 €	150,00 €
Caution ménage soirée de la St Sylvestre	240,00 €	300,00 €
SALLE CHAUMET		
Week-end - Habitants Semblançay Eté	200,00 €	220,00 €
1 journée - Habitants Semblançay Eté	150,00 €	165,00 €
Week-end - Habitants Semblançay Hiver	290,00 €	320,00 €
1 journée - Habitants Semblançay Hiver	200,00 €	220,00 €
Cautions: identiques à celles de la salle des fêtes		
CIMETIERE		
Concession trentenaire	150,00 €	200,00 €
Concession cinquantenaire	250,00 €	300,00 €
Limitation des concessions à deux places maximum		

COLUMBARIUM		
Concession trentenaire columbarium pour une urne, monument et plaque sans gravure compris	350,00 €	400,00
Urne supplémentaire pour concession trentenaire sans modification de la durée initiale de concession	150,00 €	200,00
Concession cinquanteenaire columbarium pour une urne, monument et plaque sans gravure compris	600,00 €	700,00
Urne supplémentaire pour concession cinquanteenaire sans modification de la durée initiale de concession	250,00 €	300,00
Limitation à deux urnes maximum par case de columbarium		
BUSAGE		
Buses renforcées "hors falun"		
1	50,00 €	
2	100,00 €	
3	200,00 €	
4	300,00 €	
5	400,00 €	
buses renforcées "avec falun"		
1	80,00 €	1 buse de 400 de diamètre longueur 6m = 1000 € TTC
2	160,00 €	
3	320,00 €	
4	480,00 €	
5	640,00 €	
TÊTES DE PONT		
1	220,00 €	300
2	440,00 €	600
ASSAINISSEMENT		
abonnement annuel	25,00 €	pas d'augmentation conseil 24/03/2023
prix unitaire M3	1,262 €	
Participation Assainissement Collectif en HT	1 500,00 €	1 500,00 € HT

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, vote les tarifs 2023 tels qu'indiqués.

- **Fiscalité 2023**

réf : 2023_018

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de ne pas changer les taux de la fiscalité. Pour mémoire, ces derniers sont les suivants :

- o Taxe Foncière communale sur les propriétés bâties 2022 : 38.60% (fusion de la part communale de 22.12% avec la part du département 16.48%)
- o Taxe foncière sur les propriétés non bâties 2022 : 50.92%
- o Taxe Habitation : 15.82%

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la non augmentation de la

fiscalité pour l'année 2023.

- **Attribution des subventions 2023**

réf : 2023_019

Madame Valérie BOIVINET, adjointe en charge des associations, présente les différents projets des associations pour l'année 2023. Il est proposé au conseil de voter les subventions aux associations mentionnées dans le tableau joint en annexe de la présente délibération.

Le montant total de subventions accordées pour 2023 est de 21 370€.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, vote les subventions 2023 aux associations tels que présentées dans le tableau ci-joint.

3) Foncier:

- **Chantier international Concordia pour la 2ème tranche de travaux sur la tour médiévale**

réf : 2023_020

Afin de continuer le chantier sur la tour médiévale débuté en été 2022, l'équipe de concordia prévoit une nouvelle opération de rénovation sur une période de 15 jours sdu 28 juillet au 11 août 2023. Coût de la prestation technique de Concordia : 6000€

Le conseil municipal est amené à délibérer sur un accord de principe pour la mise en œuvre de cette continuité de chantier et d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir.

Après examen de l'avant-projet relatif à cette deuxième phase de travaux,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la mise en oeuvre de cette deuxième phase de travaux sur la tour médiévale pour l'été 2023,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'association CONCORDIA

- INSCRIT les crédits nécessaires pour cette opération dans le budget principal.

- **Accord pour la cession à titre gratuit au profit de la commune des parcelles F 551, 552 et 553**

réf : 2023_022

L'aménageur foncier Valeur Plus Centre propose de céder à la commune trois parcelles F551 (1 a 39 ca), F552 (1 a 71 ca) et F553, à titre gratuit, limitrophes au lotissement Les Vignes de la Loge dont il a géré la création. Ce lotissement a été intégré dans le domaine public par décision du conseil municipal n°2022-053 et par acte de cession gratuite le 16 décembre 2022. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la cession à titre gratuit par Valeur Plus Centre des parcelles F551, F552 et F553 au profit de la Commune.

- Lieu-dit La Loge - Classification de la parcelle F570

réf : 2023_023

Lors du conseil municipal du 17 décembre 2021, il avait été convenu de régulariser par bornage et acte notarié l'emplacement réel du chemin rural. L'acte de régularisation a été signé en date du 16 février 2023. Le conseil est amené à bien préciser que l'actuelle parcelle F570 est dorénavant une propriété communale et qu'elle entre dans le domaine public.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette classification qui permet de régulariser la situation de ce chemin.

4) Urbanisme : Reprise de la procédure de révision et retrait de la délibération du 10 octobre 2022 relative à la décision de suspendre les travaux de révision du PLU

réf : 2023_021

Par délibération municipale n° 2022-069 du 10 octobre 2022, le conseil municipal avait décidé de suspendre la procédure de révision du PLU et de prescrire une nouvelle modification du PLU permettant d'intégrer les évolutions du règlement PLU nécessaires et indispensables pour l'instruction urbanisme, la cartographie étant devenue obsolète.

Cette décision avait été motivée suite aux conclusions de la réunion de travail avec la Direction Départementale du Territoire et la Chambre d'agriculture du 02 septembre 2022 puis de celle de la commission d'aménagement du 30 septembre 2022.

Ces réunions étaient consécutives à la publication de la circulaire ministérielle du 04 août 2022 du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires relative à la loi ZAN.

Après examen des dispositions réglementaires et des scénarii possibles, la commission d'aménagement du territoire réunie le 21 janvier 2023 a décidé de poursuivre la procédure de révision du PLU de Semblançay en intégrant certaines recommandations des services de l'Etat.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- PROCLAME par conséquent le retrait de sa délibération municipale n°2022-069 du 10 octobre 2022,
- EXPRIME sa volonté de reprise de la procédure de révision du PLU
- DEMANDE à la Communauté de Communes Gâtine-Racan compétente en matière de PLUi de retirer également sa délibération de suspension de la procédure de révision du PLU pour le compte de la Commune pour que celle-ci puisse être relancée.

5) Intercommunalité:

- **Convention d'utilisation de locaux communaux pour les ALSH extra scolaires**

réf : 2025_024

Une convention tripartite doit intervenir pour l'utilisation des locaux communaux pour l'ALSH géré par la communauté de Communes via le délégataire de services Charlotte Loisirs. La convention est jointe en annexe de la présente délibération.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son adjointe en charge des affaires scolaires et périscolaires, à signer la-dite convention.

- **CLECT 2023**

réf : 2023_026

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie le 22 mars 2023. Elle présente aux communes membres le coût des charges transférées que sont :

- La gestion des ALSH calculé selon le nombre d'enfants quelque soit le site utilisé
- La voirie : charges de personnel + crédit voirie de fonctionnement + crédits d'investissements de l'année
- La gestion des rivières/Gemapi : cotisation à l'intercommunalité calculée selon la superficie du bassin versant concerné par la CC sans les surfaces naturelles (8006), selon la longueur en m du cours d'eau (95816 m) et la population base INSEE.
- Le PLU : Frais liés aux procédures en cours

Le conseil municipal doit délibérer sur le montant des attributions de compensation 2023 pour la commune.

Pour Semblançay :

Attribution de compensation section de fonctionnement : 121 521.21€

Attribution compensation section d'investissement : 90 000€

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les montants des attributions compensatrices 2023 présentées dans le rapport de la CLECT du 22 mars 2023.

6) Représentation de la Commune : Conseil de vie sociale à l'IME La Source

réf : 2023_025

Monsieur le Maire propose aux conseillers de nommer un élu référent pour siéger au conseil de vie sociale de la Source. Monsieur Philippe GAUTIER se porte candidat titulaire, Madame Valérie BOIVINET candidate suppléante.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la désignation de Philippe GAUTIER et Valérie BOIVINET, en qualité de représentants titulaire et suppléant de la commune.

7) Rapport des commissions et divers :

- Bâtiments : Projet de démolitions des préfabriqués de l'école pour l'été. Les commissions Espaces verts, affaires scolaires et bâtiments doivent se réunir le 29 mars sur ce sujet.
- Espaces verts : Madame de ROQUEFEUIL informe l'assemblée que la commission espaces verts se réunira le 05 avril pour travailler sur le projet de restauration écologique de l'étang de la Rainerie.
- Voirie : Monsieur LE GARREC est actuellement en attente des chiffrages pour les travaux 2023. Concernant le rond-point de l'avenue de la Chasse royale, une consultation participative pourrait être organisée pour se décider sur l'élaboration de ce rond-point. Aucun arbre ne pourra par contre être planté du fait de la présence de cavités souterraines.
- Affaires scolaires : L'esquisse de la cour oasis réalisée par l'ADAC a été présentée en commission. Le plan devra être revu avec division en plusieurs tranches.
- Vie économique : Madame BOIVINET informe que la commission travaille sur le projet de marché des producteurs 2023. 28 exposants seront présents.
- L'amicale des chemins va procéder demain, samedi 25 mars, au nettoyage des fossés. Tous les bénévoles sont les bienvenus. Le rendez-vous est à 8h00 sur la place de la mairie.

Les points à l'ordre du jour ayant tous été abordés, plus d'autres questions n'étant posées, Monsieur le Maire annonce que le prochain conseil sera le 05 mai 2023 à 18h30. Il lève la séance à 21h30.

Liste des délibérations prises en conseil municipal :

Approbation du procès-verbal du 02 décembre 2022 - 2023_001
Finances: Approbation du compte de gestion 2022 du budget annexe Acquisitions foncières - 2023_002
Finances: Approbation du compte de gestion 2022 du budget annexe Espace jeunes - 2023_003
Finances: Approbation du compte gestion 2022 du budget annexe Assainissement - 2023_004
Finances: Approbation du compte de gestion 2022 du budget principal - 2023_005
Finances: Vote du compte administratif 2022 du budget annexe Acquisitions foncières - 2023_006
Finances: Approbation du Compte administratif 2022 du budget annexe Espace jeunes - 2023_007
Finances: Approbation du Compte administratif 2022 du budget annexe Assainissement - 2023_008
Finances: Approbation du Compte administratif 2022 du budget principal - 2023_009
Finances: Affectation du résultat du Budget annexe Espace jeunes - 2023_010
Finances: Affectation du résultat du budget annexe Assainissement - 2023_011
Finances: Affectation du résultat du budget Principal - 2023_012
Finances: Vote du budget annexe Espace jeunes - 2023_013
Finances: Vote du budget annexe Assainissement - 2023_014
Finances: Vote du budget Principal 2023 - 2023_015
Finances: Autorisation d'emprunts 2023 - 2023_016
Finances: Tarifs 2023 - 2023_017
Fiscalité 2023 - 2023_018
Finances: Attribution des subventions 2023 - 2023_019
Foncier: Chantier international Concordia pour la 2ème tranche de travaux sur la tour médiévale - 2023_020
Urbanisme: Reprise de la procédure de révision et retrait de la délibération du 10 octobre 2022 relative à la décision de suspendre les travaux de révision du PLU - 2023_021
Foncier: Accord pour la cession à titre gratuit au profit de la commune des parcelles F 551, 552 et 553 - 2023_022
Foncier: Lieu-dit La Loge - Classification de la parcelle F570 - 2023_023
Intercommunalité: Convention d'utilisation de locaux communaux pour les ALSH extra scolaires - 2025_024
Représentation de la commune : Conseil de vie sociale à l'IME La Source - 2023_025
Intercommunalité : CLECT 2023 - 2023_026

En mairie, le 31/03/2023

Le Maire
Antoine TRYSTRAM



Le secrétaire de séance
Mme MAURY Sarah

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sarah Maury', is written over the typed name of the secretary of the meeting.